

TARIF SWCS À PARTIR DU 09.10.2026



LE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

- **Les conditions de revenus**

Les revenus imposables du ménage doivent être inférieurs ou égaux à **81.700 €¹**.

- **Taux d'intérêt débiteur**

Tarif	Revenus imposables ¹	Taux annuel fixe ²	Taux mensuel fixe ²	Charge mensuelle en € pour 10.000 € empruntés				
				10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
T1	0 - 20.600 €	3,50%	0,2871%	98,63	71,22	57,71	49,77	44,60
T2	20.600,01 - 24.800 €	3,70%	0,3032%	99,54	72,17	58,71	50,81	45,68
T3	24.800,01 - 28.900 €	3,80%	0,3113%	99,99	72,65	59,21	51,33	46,23
T4	28.900,01 - 34.900 €	4,00%	0,3274%	100,91	73,61	60,22	52,39	47,33
T5	34.900,01 - 41.100 €	4,20%	0,3434%	101,82	74,58	61,24	53,45	48,44
T6	41.100,01 - 54.300 €	4,40%	0,3595%	102,74	75,55	62,27	54,53	49,57
T7	54.300,01 - 67.700 €	4,60%	0,3755%	103,67	76,53	63,30	55,62	50,70
T8	67.700,01 - 81.700 €	4,60%	0,3755%	103,67	76,53	63,30	55,62	50,70

- **La réduction Prêt Jeunes**

Lorsque les demandeurs sont âgés de **moins de 35 ans** et que le but du crédit consiste en l'acquisition d'un premier logement, le taux débiteur est réduit de **0,40%** l'an pendant toute la durée du crédit. En cas de non-respect des conditions d'occupation, la société prêteuse se réserve le droit de mettre fin à la réduction de taux.

- **Taux d'intérêt débiteur Prêt jeunes**

Tarif	Revenus imposables ¹	Taux annuel fixe ²	Taux mensuel fixe ²	Charge mensuelle en € pour 10.000 € empruntés				
				10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
T1	0 - 20.600 €	3,10%	0,2547%	96,82	69,33	55,74	47,71	42,47
T2	20.600,01 - 24.800 €	3,30%	0,2709%	97,72	70,27	56,72	48,74	43,53
T3	24.800,01 - 28.900 €	3,40%	0,2790%	98,18	70,74	57,22	49,25	44,06
T4	28.900,01 - 34.900 €	3,60%	0,2952%	99,08	71,70	58,21	50,29	45,14
T5	34.900,01 - 41.100 €	3,80%	0,3113%	99,99	72,65	59,21	51,33	46,23
T6	41.100,01 - 54.300 €	4,00%	0,3274%	100,91	73,61	60,22	52,39	47,33
T7	54.300,01 - 67.700 €	4,20%	0,3434%	101,82	74,58	61,24	53,45	48,44
T8	67.700,01 - 81.700 €	4,20%	0,3434%	101,82	74,58	61,24	53,45	48,44

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

¹Les revenus imposables sont les revenus imposables globalement et distinctement, si ces derniers ne présentent pas un caractère exceptionnel. Sont pris en compte les derniers revenus imposables disponibles avant l'introduction de la demande. Une somme de 5.000 euros est déduite par personne à charge.

²Taux fixe : taux unique pour la totalité de la durée du contrat de crédit.



TARIF SWCS À PARTIR DU 09.10.2026



- **Frais et indemnités**

- Frais de dossier : **40 €**
- Frais d'expertise : **260 €**
- Contribution de solidarité : **0,20%** du montant du prêt³ (*hors prime d'assurance décès*)
- Frais en cas de modification du contrat de prêt en cours : **20€** + frais d'expertise
- Indemnité de remploi : indemnité de **3 mois** d'intérêts sur le capital remboursé anticipativement
- Vous souscrivez une assurance solde restant dû et une assurance incendie auprès de la compagnie de votre choix

- **Valeur vénale du logement et communes à forte pression immobilière**

Pour être éligible à l'Accesspack, le logement doit avoir une valeur vénale⁴ inférieure ou égale à **290.000 €** (après travaux éventuels). Si toutefois l'habitation se trouve dans l'une de ces communes, la valeur vénale de l'habitation pourra atteindre **391.500 €** :

Arlon, Attert, Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Dalhem, Eghezée, Genappe, Grez-Doiceau, Incourt, Ittre, Jalhay, Jodoigne, La Bruyère, La Hulpe, Lasne, Messancy, Mont-Saint-Guibert, Nandrin, Neupré, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rixensart, Verlaine, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo, Wavre.

- **Le prêt mixte**

Pour obtenir les informations les plus récentes, nous vous invitons à consulter notre site officiel : www.swcs.be.

LE PRÊT À TEMPÉRAMENT POUR LA RÉNOVATION

Pour obtenir les informations les plus récentes, nous vous invitons à consulter notre site officiel : www.swcs.be.



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

³Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 – Non applicable à la Communauté germanophone.

⁴Valeur telle qu'estimée par nos experts et non le prix de vente du bien.



TARIF SWCS À PARTIR DU 09.10.2026



LE PRÊT À TEMPÉRAMENT 0 % POUR LA GARANTIE LOCATIVE

- **Les conditions de revenus**

Pour être éligible au prêt pour la *garantie locative*, les revenus imposables du ménage doivent être inférieurs ou égaux à **81.700 €** pour un *bail de résidence principale* ou de *colocation*. Les revenus imposables sont les revenus imposables globalement et distinctement, si ces derniers ne présentent pas un caractère exceptionnel. Sont pris en compte les derniers revenus imposables disponibles avant l'introduction de la demande. Une somme de 5.000 euros est déduite par personne à charge.

Concernant le *bail étudiant*, les revenus imposables du ménage doivent être inférieurs ou égaux à **122.800 €**. Ce plafond est absolu, sans possibilité de réduction, y compris en cas de personne à charge.

- **Taux d'intérêt débiteur**

Le taux est de **0%**.

- **Frais et indemnités**

Aucun coût additionnel n'est à prévoir.



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Annexe au Prospectus SWCS P20210917-2
Editeur responsable : Nathalie Ombelets, Directrice générale – 10, Rue de l'Ecluse, 6000 Charleroi
TVA BE 0473.771.754 – RPM Charleroi

